

- (c) **Need to know:** A fundamental principle of the security policy is to limit access to classified and designated information and assets to those whose duties require such access: that is for those who need to know the information or who need access to the assets. Application of the need-to-know principle restricts access within those levels to specific items, topics or types of sensitive information or assets.
- c) **Accès sélectif :** L'un des principes fondamentaux de la politique sur la sécurité est de limiter l'accès aux renseignements et aux biens classifiés ou désignés aux personnes dont les fonctions l'exigent, c'est-à-dire à celles qui doivent prendre connaissance des renseignements ou qui doivent avoir accès aux biens. L'application du principe de l'accès sélectif limite l'accès, à l'intérieur de ces niveaux, à certains articles, sujets ou types de renseignements ou de biens de nature délicate.

5. This Circular Document is to be brought to the attention of all employees.
6. This Circular Document is cancelled effective April 1, 1996.

5. La présente circulaire doit être portée à l'attention de tous les employés.
6. La présente circulaire expire le 1<sup>er</sup> avril 1996.

Le sous-ministre des  
Affaires étrangères,



Deputy Minister of  
Foreign Affairs